



L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, suite à la convocation transmise M. Robert MANDRAND, Maire.

Présents : M. MANDRAND Robert, M. BOYET Yves, Mme MIGUET Arlette, Mme COURT Martine, M. RODRIGUEZ Frédéric, Mme BROCHUD Aurélie, M. SERMET Patrick, Mme ROCHE Mireille, Mme LE GALL Nicole, M. MOLLARD Raphaël, Mme TEDESCO Muriel, Mme BARON Monique et M. BARDIN Alain.

Excusés : M. BOUVIER Hervé, M. MARTIN Patrick (procuration donnée à M. MOLLARD Raphaël).

ORDRE DU JOUR

Lecture et signature du compte-rendu du 27/04/2023.

I-Délibérations

1)- Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1 000 habitants et +)

Le conseil municipal s'est réuni à la Mairie le vendredi 09 juin 2023 à 18h30,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme ou M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés, il s'agit de Mme BARON Monique et Mme LE GALL Nicole et des deux membres présents les plus jeunes : M. SERMET Patrick et Mme ROCHE Mireille, à l'ouverture du scrutin. Mme COURT Martine est désignée secrétaire de séance.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes : Une seule liste est présentée, elle se nomme : « Continuons ensemble », elle est composée par

Candidats titulaires					
Civilité (M. ou Mme)	Nom et prénom	Adresse (pour les conseillers municipaux : adresse de la mairie)	Date de naissance	Lieu de naissance	Ordre de présentation des candidats
M.	MANDRAND Robert	Mairie - 91 chemin de la fontaine - 38440 BEAUVOIR-DE-MARC	05/11/1956	VIENNE (Isère)	1
Mme	MIGUET Arlette née OLAGNON	Mairie - 91 chemin de la fontaine - 38440 BEAUVOIR-DE-MARC	07/07/1968	VIENNE (Isère)	2
M.	BOYET Yves	Mairie - 91 chemin de la fontaine - 38440 BEAUVOIR-DE-MARC	18/01/1957	ST JEAN-DE-BOURNAY (Isère)	3
Candidats suppléants					
Mme	COURT Martine Mary Claude née MUZEL	Mairie - 91 chemin de la fontaine - 38440 BEAUVOIR-DE-MARC	06/12/1953	AMPLEPUIS (Rhône)	1
M.	RODRIGUEZ Frédéric	Mairie - 91 chemin de la fontaine - 38440 BEAUVOIR-DE-MARC	05/08/1972	VIENNE (Isère)	2
Mme	LE GALL Nicole	Mairie - 91 chemin de la fontaine - 38440 BEAUVOIR-DE-MARC	09/06/1953	GOUESNOU (Finistère)	3

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Signature et initiales des membres du conseil municipal : M. MANDRAND, M. BOYET, Mme MIGUET, Mme COURT, M. RODRIGUEZ, Mme BROCHUD, M. SERMET, Mme ROCHE, Mme LE GALL, M. MOLLARD, Mme TEDESCO, Mme BARON, M. BARDIN.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

15 conseillers municipaux concernés ; 3 délégués à désigner, 3 suppléants, une liste déposée

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 14

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste « Continuons ensemble » : 14 voix

1^{re} répartition :

La liste « Continuons ensemble » obtient 6 sièges

Ainsi 6 sièges ont été attribués, comme suit :

3 sièges pour les délégués titulaires et 3 sièges pour les délégués suppléants.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste « Continuons ensemble » obtient : 3 sièges pour les délégués titulaires et 3 sièges pour les délégués suppléants.

Les délégués titulaires élus sont :

- M. MANDRAND Robert
- Mme MIGUET Arlette
- M. BOYET Yves

Les délégués suppléants sont :

- Mme COURT Martine
- M. RODRIGUEZ Frédéric
- Mme LE GALL Nicole

2) - Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mme BONNEFOND Marie a déposé un permis de construire n° PC 038 035 22 10002 pour la construction d'un logement de fonction d'une exploitation agricole (élevage de poule pondeuse) en zone agricole.

Cette demande a obtenu un accord tacite, en raison de la réponse négative hors délai de la DDT.

La Commune a ensuite délivré le 15 février 2023 un arrêté de retrait de ce permis de construire tacite.

Cet arrêté a été notifié au pétitionnaire par lettre recommandée électronique avec accusé de réception dès le 15 février 2023.

Mme BONNEFOND Marie a engagé un recours en annulation contre cet arrêté de retrait de permis de construire.

Aussi, l'affaire doit être examinée à l'audience du Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) le 15 juin 2023 à 09h00 dans le cadre d'une procédure en référé.

Afin de défendre les intérêts de la commune lors de cette audience et des suivantes éventuelles, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et à se faire représenter par un avocat.

Maître FIAT qui a suivi l'affaire dans le cadre de la demande de recours gracieux est pressentie pour représenter la Commune.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convocation transmise par le Tribunal administratif pour une audience fixé le 15/06/2023 à 09h00 à Grenoble

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de ce recours en annulation.

L'exposé du Maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans le cadre de la requête n°2303330-1 pour toutes les audiences relatives à cette affaire, ainsi que pour les suites éventuelles de cette procédure,

Désigne Maître FIAT Sandrine pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

II – Organisation du recensement de la population en 2024

L'INSEE vient de nous informer que la Commune devra assurer le recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024.

Il convient au préalable de désigner un coordonnateur communal (un élu ou un agent) qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population, notamment l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Le Conseil municipal propose de demander à Mme HARO Anne-Laure d'assurer cette fonction.

Le coordonnateur devra suivre une 1^{ère} réunion de présentation le jeudi 06 juillet de 10h à 12h en visio. Une formation d'une journée sera ensuite réalisée courant octobre- novembre.

Il faudra également faire un appel à candidature pour le recrutement de 2 agents recenseurs.

Si nous ne recevons pas de candidature : Mme BASA Isabelle et Mme BOUCHUT Christine seraient d'accord pour assurer à nouveau cette fonction.

III – Devis

- **pour l'achat d'un rétro-projecteur pour la nouvelle classe et le remplacement du PC portable de la Directrice :**

Un devis a été demandé à PACIFIC COMPUTER.

Il propose un vidéo-projecteur de marque EPSON avec la livraison et l'installation. Le montant est de 2 179 € T.T.C.

Il fournit un devis d'un montant de 679 € T.T.C. pour un PC portable de 17 pouces et d'un montant de 569 € T.T.C pour un PC avec un écran 15 pouces.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'achat du vidéo projecteur et d'un PC portable 15 pouces chez PACIFIC Computer.

IV- Budget alloué à l'école pour les fournitures scolaires

M. le Maire indique que compte-tenu de l'inflation il est nécessaire de revaloriser le montant alloué aux fournitures scolaires.

Actuellement, le budget est fixé à 41 €/ enfant. Il est proposé de le revaloriser à 45 €/ enfant à partir de la rentrée de septembre 2023 et d'accorder un budget de 80 € supplémentaire pour la nouvelle classe.

Avis favorable de l'ensemble du conseil municipal.

V – Demande de subvention

- **Un nouveau club de football 100% féminin vient d'être créé dans la région St Jeannaise.**

Il sollicite une subvention auprès de la commune afin de les aider à faire face à l'ensemble de leur frais de démarrage.

Il demande également s'ils peuvent participer au forum des associations de notre commune.

Avis favorable du Conseil municipal, pour accorder une subvention exceptionnelle de 200 €.

Des rencontres féminines pourront se faire sur le terrain de Foot après accord du bureau.

- **Remerciement de l'association des familles de l'EPHAD de St Jean-de-Bournay, pour une subvention de 250 € qui leur a été accordée.**

VI- Informations diverses

- **Prévoir l'achat de rideaux occultants pour l'école primaire**

Ces rideaux devront être classés non feu M1. Un modèle est disponible sur l'UGAP au prix de 160 € H.T. la paire.

Soit un budget de 1 440 € H.T.

Voir s'il est possible d'acheter du tissu auprès des Ets BERTRAND, si Mme LE GALL et Mme BARON peuvent se charger de confectionner les rideaux.

- **Location de Mme MOIROUD Christiane.** Après renseignement auprès du service juridique de notre compagnie d'assurance, un courrier lui a été transmis lui indiquant que le gainage de la cheminée devra être réalisée à ses frais si elle souhaite se chauffer au bois. Par ailleurs, un huissier nous a indiqué que la convention de logement conclue au 1^{er} janvier 1995 n'était plus conforme. Celle-ci a donc basculé en bail de 3 ans tacitement reconductible. Notre locataire est aujourd'hui dans une nouvelle période triennale qui s'est renouvelée le 1^{er} janvier 2023.

- **Feu d'artifice pour la fête du village prévue le 15 juillet 2023**

Un contrat a été signé pour un montant de 1 200 € T.T.C., pour une durée de 8 mn. Si on ne peut le tirer, il sera programmé ultérieurement.

- **Rencontre avec les assistantes maternelles de la MAM** prévue le mardi 13 juin 2023.

- **Projet de photovoltaïque dans le terrain de la carrière,** réunion de la commission urbanisme le 04 juillet de 17h à 20h afin d'étudier les remarques faites par Mme Gisèle ROCHE relatives à la convention proposée par la société EGREGA. A l'issue de cette réunion, le conseil proposera de renégocier cette convention avec la société.

Il faudra également remercier Mme Gisèle ROCHE pour le travail accompli.

- **Compte-rendu de la réunion de la Commission culture de Bièvre Isère par Mme BROCHUD Aurélie et formation correspondant défense.** Elle indique qu'une vente de livre (au prix de 0, 50 €/livre)

AN AH TM B AB B NLG M AB PH AB PH

est prévue le 23 septembre 2023 de 09h à 17h à la Médiathèque de St Jean-de-bournay. Cet évènement est ouvert à tout le monde.

La fête de la musique est organisée sur la Commune de St Jean-de-bournay le 17 juin et le 24 juin à SAVAS-MEPIN.

Mme BROCHUD a suivi le samedi 13 mai à Varcès un **séminaire de formation pour assurer sa mission de correspondant défense** au sein de la Commune. Au cours de cette journée elle a pu rencontrer la délégation militaire départementale, assistée à différentes conférences et participer à des ateliers qui lui ont permis d'obtenir des informations :

- sur les métiers de la défense,
- sur le parcours de citoyenneté : la journée de défense citoyenne pour les élèves à partir de 16 ans, le Service National Universel
- une sensibilisation au devoir de solidarité et de mémoire. Rappel du protocole pour l'organisation des cérémonies commémoratives.

VII- Urbanisme

• Demande de déclaration préalable :

DP 038 035 23 10016, déposé par M. MICLO Emmanuel, 16 chemin des 3 vallées

Pour la réalisation de l'isolation par l'extérieur de 3 façades de sa maison.

Acceptée le 23/05/2023

DP 038 035 23 10017, déposé par M. LIAUD Charles, 780 chemin de chasse, pour la réalisation d'un abri de jardin de 7.84m2

Demande avis le 16/05/2023 SPSE (favorable le 25/05/2023) GRT GAZ (favorable le 08/06/2023)

Acceptée le 09/06/2023.

DP 038 035 23 10018, déposé de M. ALIBRANDO Gabriel, 81 chemin sous bourassagne pour la réalisation d'un terrassement + enrochement

Demande d'avis à l'architecte des bâtiments de France faite le 08/06/2023.

• Permis de construire

PC 038 035 23 10004 déposé par M. ROSSI Alexandre, 16 impasse de la Machère pour la démolition totale d'une maison après sinistre + la reconstruction d'une nouvelle maison.

Demande d'avis le 04/05/2023, BIC environnement (favorable le 11/05/2023), ENEDIS (favorable le 10/05/2023), ABF (favorable le 08/06/2023).

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 17 juillet 2023 à 18h30

